



MANDAT : COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Mandat

Le comité des ressources humaines (le « comité ») est un comité permanent du conseil d'administration de Natation Canada (le « conseil », chacun de ses membres est donc un administrateur). Le comité est responsable de conseiller le conseil afin que celui-ci puisse s'acquitter de ses responsabilités concernant les politiques de HR, le plan de relève de la haute direction et l'établissement d'objectif et l'évaluation de rendement du chef de la direction.

Principales responsabilités

En réalisant son mandat, le comité s'assurera d'être aligné avec le plan stratégique 2021-2028 de Natation Canada (le « plan stratégique »). Plus précisément, il doit s'assurer que Natation Canada met en œuvre une stratégie de HR complète pour attirer et conserver les meilleures personnes pour l'organisation, stimuler leur croissance professionnelle et améliorer le rendement des membres du personnel (I.S. 3.1 Gouvernance) et réaliser les tâches suivantes :

Politiques de HR

- Revoir régulièrement la structure organisationnelle, la philosophie en matière de rémunération, le système de gestion du rendement et les lignes directrices en matière de rémunération de Natation Canada avec le chef de la direction, ainsi que toutes politiques sur les ressources humaines, et émettre des recommandations au conseil concernant les changements nécessaires; et
- Revoir les initiatives pertinentes nécessaires ou préférables pour améliorer les ressources humaines de Natation Canada.

Planification de la relève

- S'assurer que les processus appropriés sont en place pour la relève de la haute direction;
- Revoir annuellement les plans de relève et de perfectionnement professionnel de la direction pour la haute direction avec le chef de la direction;
- Conserver la capacité d'assurer que le chef de la direction et autres gestionnaires supérieurs ont des politiques et/ou programmes en place pour bâtir une culture d'intégrité; et
- S'assurer que le chef de la direction et/ou les gestionnaires supérieurs ont accès aux membres du conseil en cas d'infraction perçue ou autre.



Rendement du chef de la direction

- Établir des objectifs annuels mesurables directement liés au plan stratégique pour le chef de la direction;
- Aider le chef de la direction et le conseil à réaliser l'évaluation annuelle de rendement du chef de la direction et la préparer pour recevoir l'approbation finale du conseil;
- Réviser les ajustements annuels concernant la rémunération du chef de la direction et émettre des recommandations au conseil;
- Au besoin, réviser le contrat du chef de la direction; et
- Accomplir toutes tâches supplémentaires déléguées au comité par le conseil de temps à autre.

Autorité

Le comité a l'autorité d'offrir des conseils et d'émettre des recommandations au conseil.

Responsabilité de la politique

Le comité de gouvernance est responsable d'effectuer des recherches et de superviser les politiques suivantes :

- Mandat du comité des ressources humaines
- Chef de direction

Composition

Le comité sera composé d'au moins deux (2) administrateurs. Le comité peut également comprendre un membre nommé possédant les compétences spécifiques en lien avec les RH au besoin. Le conseil va nommer le président du comité, qui doit être membre du conseil. Le chef de la direction de Natation Canada sera un membre consultatif du comité.

Nomination

Le conseil nomme les membres du comité annuellement. Le conseil a un pouvoir discrétionnaire concernant le mandat des membres du comité; en tous les cas, aucun membre du conseil ne peut siéger au sein du comité pendant plus de six (6) années consécutives. Les membres seront en poste de leur nomination jusqu'à la nouvelle composition du comité. Si une vacance se produit dans le comité, pour quelque raison que ce soit, le conseil peut nommer une personne qualifiée pour occuper ce poste pour la durée restante du mandat du poste vacant. Le conseil peut relever tout membre du comité.



Réunions

Le comité peut se réunir par téléphone, par vidéoconférence ou en personne, au besoin. Le comité doit se réunir au moins trois fois par année et selon ce qui est demandé par le président.

Ressources

Le comité recevra les ressources nécessaires de Natation Canada pour remplir son mandat et, de temps à autre, le chef de la direction peut lui assigner du personnel pour l'aider dans son travail.

Objectifs/produits livrables

Le comité doit annuellement préparer un plan indiquant les objectifs et produits livrables de l'année et le présenter au conseil en novembre. Le plan doit refléter la façon dont le comité prévoit remplir son mandat et réaliser ses tâches pendant l'année concernée.

Évaluation

Le conseil évalue la performance du comité. La performance du comité est évaluée par rapport à la réalisation des objectifs/produits livrables chaque année. Cette évaluation aura lieu avant l'assemblée générale annuelle (« AGA »).

Rapport

Le comité doit remettre des rapports écrits au conseil à chaque réunion du conseil. Le comité doit remettre aux membres un rapport écrit par le président du comité lors de l'AGA.

Révisé et approuvé

Le conseil d'administration va réviser ce mandat tous les deux ans.

Approuvé par le conseil d'administration : 5 avril 2014

Révisé : 29 mars 2022

Approuvé : 28 avril 2022